Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

AIRBNB : décision unilatérale de ne pas appliquer la clause d ann

---
Par Sdy

AIRBNB vient de décider unilateralement de changer la clause de remboursement des voyageurs annulant leur sejour pour cause de covid-19. Le voyageur récupère 100 % de ce qu il a payé pour louer un logement. Le loueur reçoit 0 % de la location annulée, alors même que le contrat général fait par AIRBNB inclut une clause permettant au loueur de ne pas être impacté en totalité en cas d annulation. Cette décision unilatérale et au profit uniquement du vacancier est -elle legale ?